

Annexe 5



Annexe 5

Rapport des vérificateurs des comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, membres du comité,
Mesdames et Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié, et en conformité aux dispositions statutaires, nous avons vérifié les comptes annuels de l'Amicale de voile de Portalban arrêtés au 31 décembre 2024.

Les recettes et les dépenses du compte d'exploitation ont été contrôlées par le biais de pointages entre écritures et pièces comptables.

Nous avons constaté:

- ❖ Que le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.
- ❖ Que la comptabilité est tenue avec exactitude et soin.

Avec des **dépenses de CHF 17'876,15** et des **recettes de CHF 20'887.95**, l'exercice **2024** se solde avec un **bénéfice de CHF 3'011,80 (CHF 69,28 résultats juniors et CHF 2'942,52 résultats AVP)**. Après affectation du résultat 2024 aux réserves, les fonds propres de l'Amicale au 31.12.2024 se soldent à CHF **45'892.35**.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge à notre caissier ainsi qu'aux soussignés pour leur mandat.

Portalban, le

Rita Grädel
1er vérificateur

Andreas Maurer
2ème vérificateur